

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/02/2026 - B2026/001459 - 2012 B 00355 - 750 206 203 - 3 PC RENOV
HABITAT

3 PC RENOV HABITAT

EURL à associé unique

Au capital de 1000€

Siège social : 281 route de tarentaise 42660 LE BESSAT

Siret : 750206203 RCS saint Etienne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 01 juillet 2021

L'an 2021, le premier juillet, à dix heures, Monsieur DELOBRE PASCAL, demeurant 4 rue des minimes 42570 SAINT-HEAND , propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la société 3 PC RENOV HABITAT, agissant en sa qualité d'associé unique et de seul gérant de ladite société.

A préalablement exposé ce qui suit : en sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur DELOBRE PASCAL, associé unique, a arrêté les comptes annuels établis par AGC IGMA (bilan, compte de résultats) de l'exercice clos le 28 février 2021.

A pris la décision suivantes relative à :

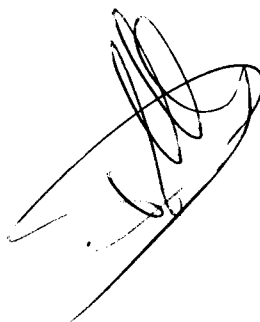
L'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2021.

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 28 février 2021 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés par AGC IGMA, lesdits comptes se soldant par une perte de 2527 euros avec affectation report à nouveau débiteur de - 2527 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.





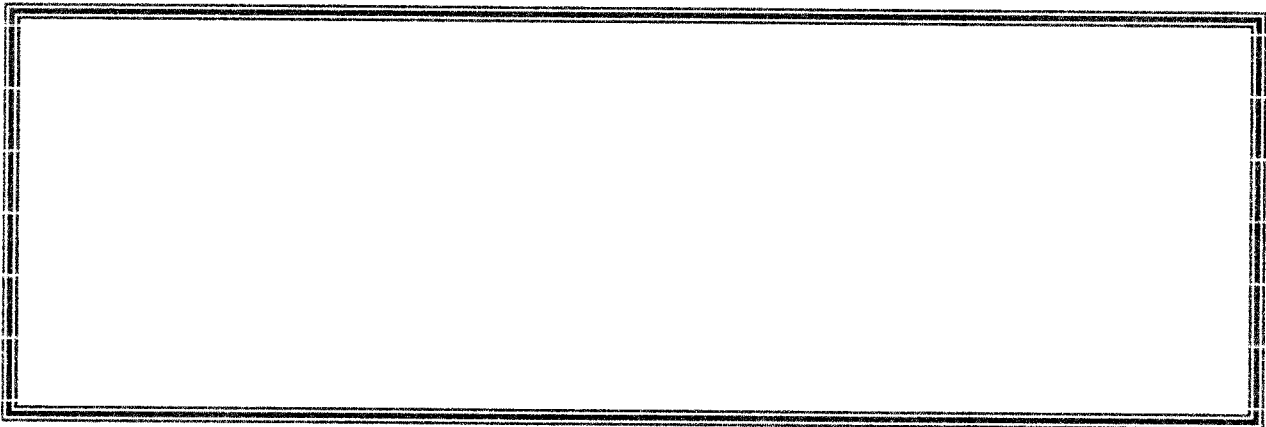
CONSEIL & GESTION
EXPERTISE COMPTABLE

La Géode 10, Allée des Artilleurs 42000 St Etienne. 04 77 92 29 59

40, Rue du plat 69002 Lyon. 04 78 37 98 71

Faubourg St-Antoine Bat.B6 42110 Feurs. 04 77 27 02 29

17 bis, Bd Waldeck Rousseau 42400 St Chamond. 04 77 22 02 13



*audit
comptable*
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L...' with a large, stylized flourish.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01032020	et clos le	28022021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT		6 RUE DE LA NATURE	
SIRET	7 5 0 2 0 6 2 0 3 0 0 0 1 0	42420 LORETTE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Plâtrerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	7 042
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies A	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
A.G.C. IGMA Expertise Comptable 7 B Boulevard WALDECK ROUSS 24000 ST CHAMOND Tél: 04 77 22 02 13			
GA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 31/05/2021	Lieu: LORETTE
		Qualité et nom du signataire:	Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	DELOBRE Pascal
Attestation de conformité fiscale (ECF)			

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

J DIVERS

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

A.G.C. IGMA Expertise Comptable

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A des du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 6 RUE DE LA NATURE 42420 LORETTE

Numéro SIRET * 7 5 0 2 0 6 2 0 3 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>2 8 0 2 2 0 2 1</u>	Exercice N-1 clos le <u>2 8 0 2 2 0 2 0</u>
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial * incorporelles { Autres *	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles *	020	030	24 991	1 392
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 227	852
Total I (5)		044	048	26 218	2 244
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	10 050	8 710
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	2 000	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres * (3)	068	070	3 472	958
		072	074	688	1 130
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	5 922	1 682
	Charges constatées d'avance *	092	094	384	3 338
	Total II	096	098	22 515	15 818
Total général (I+II)		110	112	48 734	18 062
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		7 058	8 217
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(2 527)	(1 159)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		5 631	8 158
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		24 187	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		7 274	3 552
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 7 378)	172		11 641	6 351
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		43 102	9 904
Total général (I + II + III)		180		48 734	18 062
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	19 278
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	25 905
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : F.U.R.I. 3 PC RENOV HABITAT

28/02/2021

Détail des réintégrations diverses		
C BAIL NON DEDUCTIBLE		1 485
Total des réintégrations diverses	330	1 485

Détail des déductions diverses		
AIDE COVID 19		6 000
Total des déductions diverses	350	6 000

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : E.U.R.L. 3 FC RENOV HABITAT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 353	442		444		446	1 353	1 353
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	11 680	462	25 530	464		466	37 210	37 210
	Autres immobilisations corporelles	470	2 258	472		474		476	2 258	2 258
Immobilisations financières		480	852	482	375	484		486	1 227	1 227
TOTAL		490	16 143	492	25 905	494		496	42 048	42 048

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	945	532	111	534		536	956
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	11 680	552	1 329	554		556	13 009
Autres immobilisations corporelles		560	1 374	562	491	564		566	1 865
TOTAL		570	13 899	572	1 931	574		576	15 830

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19% 15% et 0% pour les entreprises à l'IS 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	3 843	652		654		656	3 843
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	3 843	682		684		686	3 843

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	108	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	108
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	7 042
			Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	7 150

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 200 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 175
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	10 182
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/03/2020		et clos le : 28/02/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		160	
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 28 02 2021

N° SIRET 75020620300010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT

ADRESSE (voie) 6 RUE DE LA NATURE

CODE POSTAL 42420 VILLE LORETTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DELOBRE Prénom(s) Pascal

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 6 Voie B Rue de la nature

Code postal 42420 Commune LORETTE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT
6 RUE DE LA NATURE
42420 LORETTE**

relatifs à l'exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

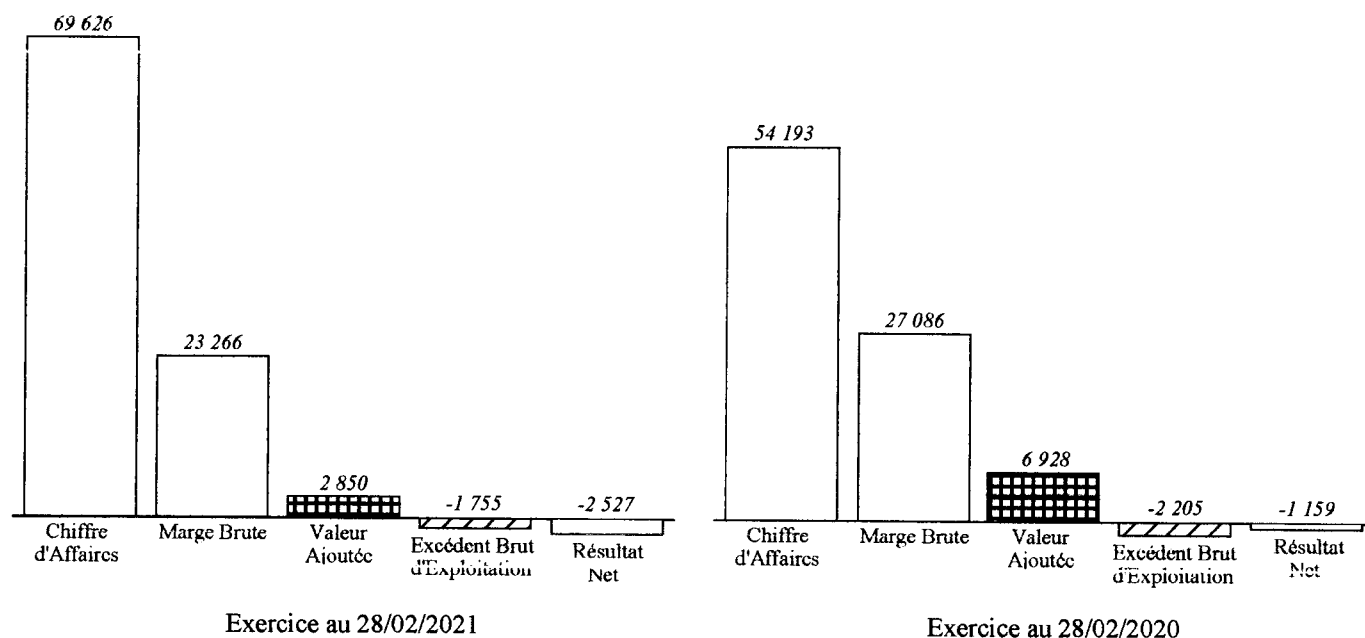
- Total du bilan,	48 734 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	69 126 Euros
- Résultat net comptable,	(2 527) Euros

**Fait à ST CHAMOND
Le 31/05/2021**

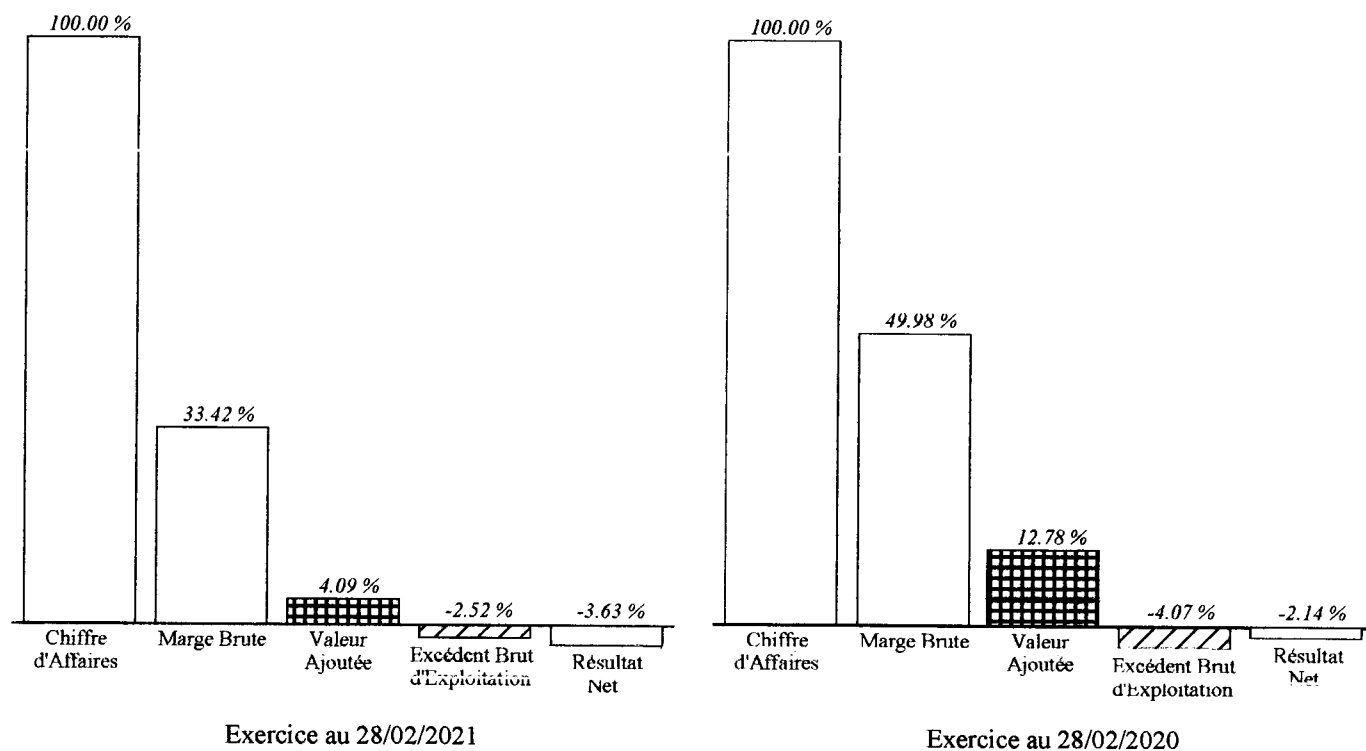
**Bertrand MOURGUES
Expert-comptable**

PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES S.I.G.

PRESENTATION EN Euros



PRESENTATION EN POURCENTAGE



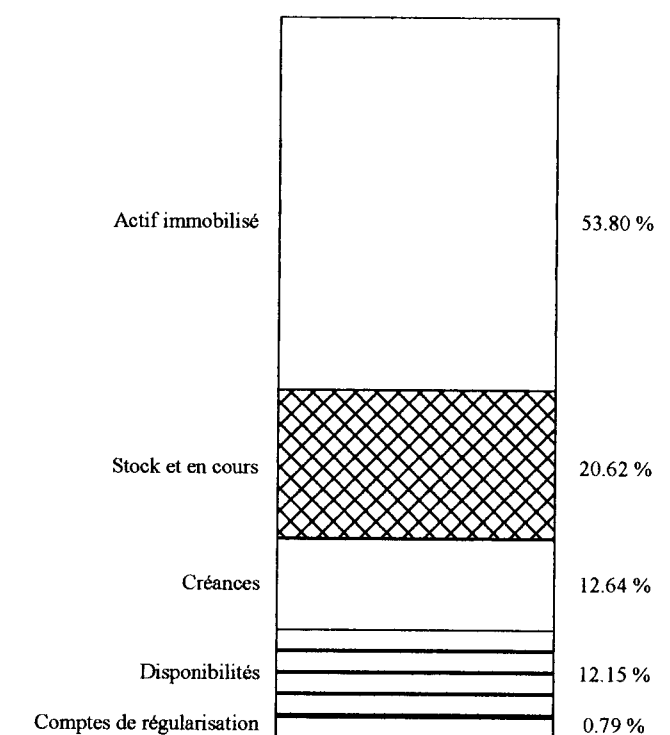
DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2021 12	28/02/2020 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	397	508	-111	-21.84
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	1 353	1 353		
28154000 AMORTISSEMENT MAT ET OUTILLAGE	-956	-845	-111	-13.14
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 594	884	23 710	NS
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	37 210	11 680	25 530	218.58
21830000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	2 258	2 258		
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	-13 009	-11 680	-1 329	-11.38
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.	-1 865	-1 374	-491	-35.72
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 227	852	375	43.99
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	1 227	852	375	43.99
Total II	26 218	2 244	23 974	NS
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	7 350	6 510	840	12.90
32100000 MATIÈRES CONSOMMABLES	7 350	6 510	840	12.90
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	2 700	2 200	500	22.73
33500000 TRAVAUX EN COURS	2 700	2 200	500	22.73
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	2 000		2 000	
40910000 FOURN.ACPTES S/COMMANDES	2 000		2 000	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 472	958	2 513	262.36
41100000 CLIENTS	2 670	156	2 513	NS
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIG.	4 645	4 645		
49100000 PROV.DEPRE.CLIENTS	-3 843	-3 843		
AUTRES CREANCES	688	1 130	-442	-39.09
44566000 TVA DEDUCTIBLE / ABS	688	739	-51	-6.86
44567000 CREDIT DE TVA		391	-391	NS
DISPONIBILITES	5 922	1 682	4 240	252.09
51210000 BANQUE POPULAIRE	5 722	1 482	4 240	286.12
51220000 BP COMPTE OPTIPLUS	200	200		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	384	3 338	-2 954	-88.50
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	384	3 338	-2 954	-88.50
Total III	22 515	15 818	6 698	42.34
TOTAL GENERAL	48 734	18 062	30 672	169.82

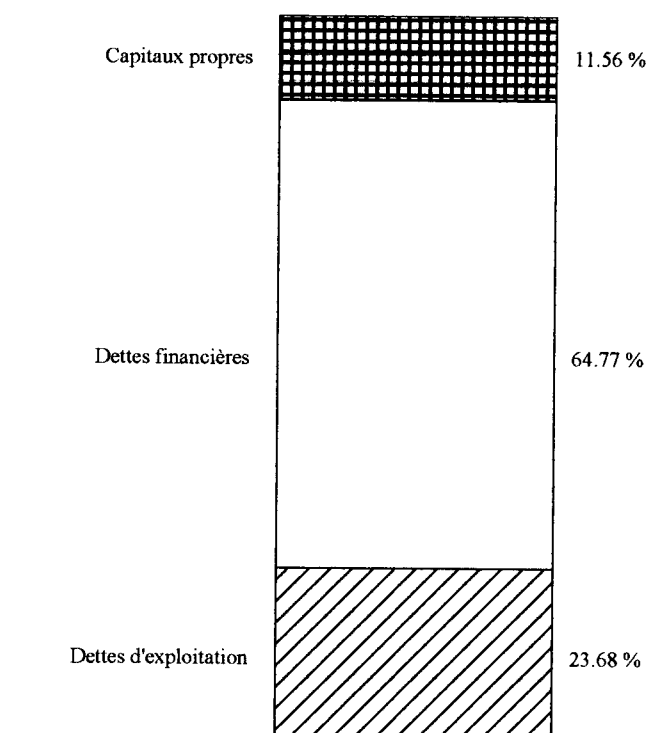
DÉTAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2021 12	28/02/2020 12	Euros	%
CAPITAL	1 000	1 000		
10100000 CAPITAL	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100	100		
10610000 RÉSERVE LÉGALE	100	100		
AUTRES RESERVES	7 058	8 217	-1 159	-14.10
10680000 AUTRES RESERVES	7 058	8 217	-1 159	-14.10
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-2 527	-1 159	-1 368	-118.03
Total I	5 631	8 158	-2 527	-30.97
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	24 187		24 187	
16440000 EMPRUNT BPAURA 25 000 E	24 187		24 187	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	7 378	5 554	1 823	32.83
45500000 COMPTE COURANT DELOBRE	7 378	5 554	1 823	32.83
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 274	3 552	3 722	104.77
40100000 FOURNISSEURS	7 274	3 552	3 722	104.77
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 264	797	3 467	434.95
42860000 AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	2 494	20	2 474	NS
44551000 TVA A DECAISSER	591		591	
44571000 TVA COLLECTEE 19.6%	667	667		
44571100 TVA COLLECTEE 10%	35	14	21	146.13
44571200 TVA COLLECTEE A 20%	477	96	381	397.52
Total IV	43 102	9 904	33 198	335.21
TOTAL GENERAL	48 734	18 062	30 672	169.82

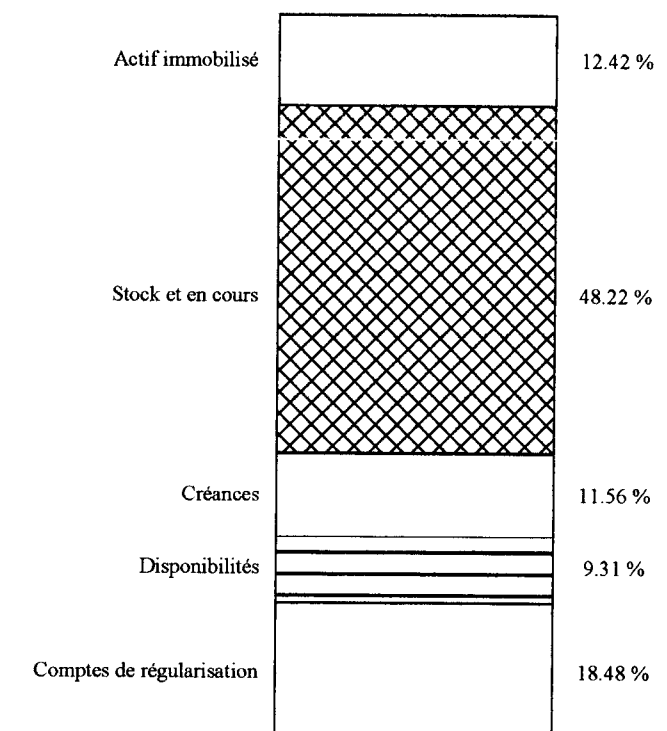
PRÉSENTATION GRAPHIQUE DU BILAN



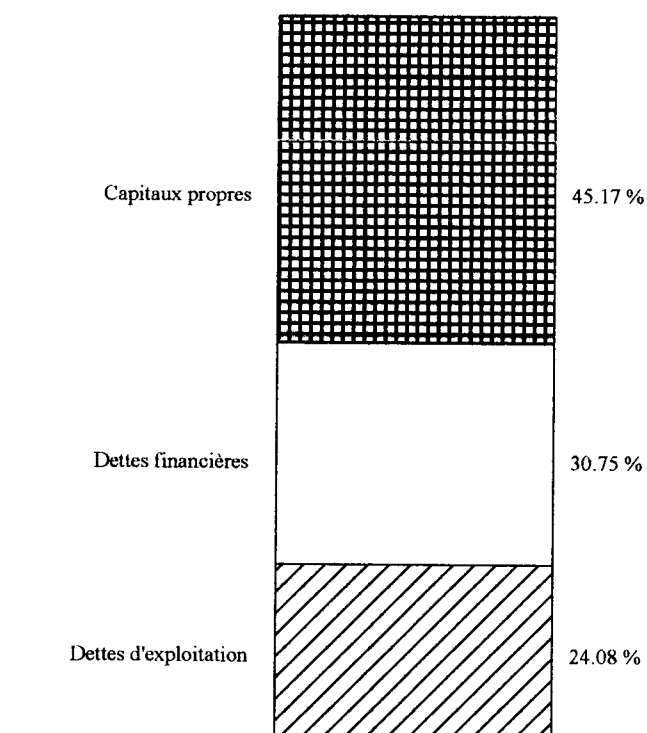
Actif au 28/02/2021



Passif au 28/02/2021



Actif au 28/02/2020



Passif au 28/02/2020

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGIME SIMPLIFIÉ

CA 12 (1)

CA 12 E (2)

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU 01/03/2020 AU 28/02/2021

Formulaire obligatoire
à l'usage des contribuables
en vertu des dispositions
des articles 242 sexies
et 242 septies A,
et de l'annexe II au CGI

Horaires d'ouverture sur www.impots.gouv.fr,
rubrique « Nous contacter »

Adresse du service
où cette déclaration doit obligatoirement
être renvoyée
au plus tard le 3 mai 2022 (clôture au 31/12/2021)
ou dans les trois mois de la clôture de l'exercice
(clôture en cours d'année) (CGI, ann. II, art. 242 septies A)

SIE ST CHAMOND
Rue Victor Hugo
BP 228
42408 ST CHAMOND CEDEX

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

EURL 3 PC RENOV HABITAT
6 RUE DE LA NATURE

42420 LORETTE

Respecter les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	CDI	Code service	Régime	
420 05 01	3 21579	33	0221	0	1	51	651	ST	3215793303982111
FIR18101715101210161210131010101110									
Numéro de TVA intracommunautaire									
N° d'identification de l'établissement (SIRET)									

(1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).

(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case à droite

0010



MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

ATTENTION : Ne portez pas de centimes d'euro (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : 31/05/2021 Signature :

Téléphone 06 65 62 47 71

Paiement par virement bancaire :



Paiement par imputation * :



* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :

Date :

N° PEC

N° d'opération

Pénalités

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe	OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe
01	Achats en franchise	0037		04	Livraisons intracommunautaires - ventes B to B	0034	
02	Exportations hors UE	0032					
03	Autres opérations non imposables	0033		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043	
3A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	0047					
3B	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049		4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
OPÉRATIONS IMPOSABLES				Base hors taxe		Taxe due	
- réalisées en France métropolitaine							
5A	Taux normal 20 %	0207		4 2 7 4 6		8 5 4 9	
5B	Taux normal 20 % sur les produits pétroliers	0208					
06	Taux réduit 5,5 %	0150		7 4 9 4		4 1 2	
6C	Taux réduit 10 %	0151		1 8 1 2 4		1 8 1 2	
- réalisées dans les DOM							
07	Taux normal 8,5 %	0201					
08	Taux réduit à 2,1 %	0100					
8B							
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)							
09	Opérations imposables à un taux particulier	0950					
9A	Taux réduit 13 % sur les produits pétroliers	0152					
10	Anciens taux	0900					
- autres opérations							
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030					
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040					
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044					
11	Cessions d'immobilisations	0970					
12	Livraisons à soi-même	0980					
13	Autres opérations imposables	0981					
14	Acquisitions intracommunautaires	0031					
15	dont TVA sur immobilisations	0982					
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5A à 14)						1 0 7 7 3
AUTRE TVA DUE							
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice	0983					
18	TVA antérieurement déduite à reverser	0600					
18A	(dont TVA sur les produits pétroliers)						
AD	Sommes à ajouter	0602					
19	TOTAL TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18 + AD)						1 0 7 7 3
AUTRES BIENS ET SERVICES							
20	Déductions sur factures (1)	0702				1 0 1 8 2	
21	Déductions forfaitaires (1)	0704					
22	TOTAL (lignes 20 + 21)						1 0 1 8 2
IMMOBILISATIONS							
23	TVA déductible sur immobilisations (1)	0703					
AUTRE TVA À DÉDUIRE							
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058					
25	Omissions ou compléments de déductions	0059					
25B	(dont régularisations TVA déductible sur les produits pétroliers)						
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du pourcentage de déduction		%				
AE	Sommes à imputer	0603					
26	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25 + AE)						1 0 1 8 2
26A	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers	0711					

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (cf. notice de la déclaration CA12).

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION					Taxe	
28	TVA due : (Ligne 19 - ligne 26) ou					591
29	CRÉDIT : (Ligne 26 - ligne 19)				0705	
IMPUTATIONS/RÉGULARISATIONS						
		Col 1 : Montant effectivement payé	Col 2 : Montant restant à payer	30	Acomptes payés et/ou restant dus (Tot.1 + Tot.2)	0018
Acompte 1						
Acompte 2						
Tot. 1		Tot. 2				
RÉSULTAT NET						
33	SOLDE À PAYER si lignes 28 - (lignes 29 + 30) ≥ 0 ou					591
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si lignes 30 - lignes 28 ≥ 0					
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 34) ou (lignes 29 + 30)				0020	
Nature des taxes					Taxe due	
36	Taxe sur les retransmissions sportives au taux de 5 % (CGI, art. 302 bis ZE) Base imposable				4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)				4220	
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art 1609 vicies) [ne concerne pas les DOM]				3240	
Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre onéreux (CGI, art. 1609 sexdecies B)						
42	- au taux de 5.15 % Base imposable				4229	
43	- au taux de 15 % Base imposable				4228	
Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre gratuit (CGI, art 1609 sexdecies B)						
43A	- au taux de 5.15 % Base imposable				4298	
43B	- au taux de 15 % Base imposable				4299	
44	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y) (14,89 € par acte) Nombre d'actes				4206	
45	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art 1599 vicies) (4,57 € par passager) Nombre de passagers				4204	
46	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 sexvicies) au taux de 0,75 % Base imposable				4217	
47	Taxe sur certaines dépenses de publicité au taux de 1 % (CGI, art 302 bis MA) Base imposable				4213	
4A	Contribution perçue au profit de l'ANSP (CGI, art. 1609 octovicies)				4222	
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art 1605 et suiv.) [cf. fiche de calcul sur le site www.impots.gouv.fr]				4219	
4C	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)				4221	
4D	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD)				4214	
4E	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA)				4201	
4F	Taxe sur les excédents de provision des entreprises d'assurance de dommages (CGI, art. 235 ter X)				4238	
Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)						
4I	- au taux de 0,4 % Base imposable				4288	
4J	- au taux de 0,6 % Base imposable				4289	
4K	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 I bis)				4236	
4L	Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)				4239	
4M	Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique au taux de 33 % (CGI, art. 1605 sexes) Base imposable				4245	
60A	Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)				4253	
60B	Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)				4254	
61	Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)				4247	
62	Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)				4248	
63	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (0.5 € par tonne) (CGI, art. 302 bis WB) Nombre de tonnes				4249	
64	Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (125 € par établissement) (CGI, art. 302 bis WD à WG) Nombre d'établissements				4250	

	Redevance phytosanitaire à la circulation intracommunautaire et à l'exportation (Code rural et de la pêche maritime, art. L 251-17-1)		
65	- à la circulation intracommunautaire (PPE)		4273
66	- à l'exportation		4274
	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, de bijoux, d'objets d'art, de collection et d'antiquité (CGI, art.150 VM)		
67	- sur les ventes de métaux précieux au taux de 11%	Base imposable	4268
68	- sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité (taux 6%)	Base imposable	4270
	Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) (CGI, art. 1600-0 I)		
69	- sur les ventes de métaux précieux au taux de 0,5 %	Base imposable	4269
70	- sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité au taux de 0,5 %	Base imposable	4271
	Prélèvement sur les paris hippiques		
71	- au profit de l'État (CGI, art. 302 bis ZG) au taux de 5,3 %	Base imposable	4256
72	- au profit des organismes de sécurité sociale (CSS, art. L137-20) au taux de 1,8 %	Base imposable	4259
73	- engagés depuis l'étranger sur des courses françaises et regroupés en France (CGI, art. 302 bis ZO) au taux de 12 %	Base imposable	4255
	Redevance due par les opérateurs agréés de paris hippiques en ligne		
74	- Enjeux relatifs aux courses de trot (CGI, art. 1609 tertrices)		4266
75	- Enjeux relatifs aux courses de galop (CGI, art. 1609 tertrices)		4267
	Prélèvement sur les paris sportifs en ligne		
76A	- au profit de l'Etat au taux de 33,7 % (CGI, art. 302 bis ZH)	Base imposable	4309
77A	- au profit des organismes de sécurité sociale au taux de 10,6 % (CSS, art. L137-21)	Base imposable	4310
78A	- au profit de l'agence nationale du sport (ANS) au taux de 10,6 % (CGI, art. 1609 tricies)	Base imposable	4311
	Prélèvements sur les paris sportifs commercialisés en réseau physique de distribution		
76B	- au profit de l'Etat au taux de 27,9 % (CGI, art. 302 bis ZH)	Base imposable	4306
77B	- au profit des organismes de sécurité sociale au taux de 6,6 % (CSS, art. L137-21)	Base imposable	4307
78B	- au profit de l'agence nationale du sport (ANS) au taux de 6,6 % (CGI, art. 1609 tricies)	Base imposable	4308
	Prélèvement sur les cercles de jeux		
79	- au profit de l'État (CGI, art. 302 bis ZI) au taux de 1,8 %	Base imposable	4258
80	- au profit des organismes de sécurité sociale (CSS, art. L137-22) au taux de 0,2 %	Base imposable	4261
82	Contribution sociale à la charge des fournisseurs agréés de produits du tabac (CSS, art. L137-27 et suivants) au taux de 5,6 %	Base imposable	4278
88	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des sucres ajoutés (CGI, art. 1613 ter)	N° d'hectolitres	4294
89	Contribution sur les boissons non alcooliques (CGI, art. 1613 quater II 1°)	N° d'hectolitres	4296
90	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des édulcorants de synthèse (CGI, art. 1613 quater II 2°)	N° d'hectolitres	4295
92	TOTAL Contribution sur les eaux minérales naturelles (CGI, art. 1582)		4293
98	Contribution à l'accès au droit et à la justice (CGI, art. 1609 octotrices)	Base imposable	4286

TOTAL DES LIGNES 36 à 98 (à reporter ligne 55)

V. RÉCAPITULATION

49	Solde excédentaire (report de la ligne 35)		54	TVA (report de la ligne 33)	591
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 3	8002	55	Taxes assimilées (total des lignes 36 à 98)	
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine CA 12/CA 12 E)	8003	ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CRÉDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILÉES DÉCLARÉES LIGNE 55		
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes	8004			
			56	TOTAL À PAYER (Lignes 54 + 55) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	591

58 ☐ Juillet 2020 ☐ Décembre 2020

57	TVA [ligne 16 - (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]		591
----	---	--	-----

VI. DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (ligne 29) si celui-ci est > 150 euros	
Excédent de versement dégagé (ligne 34)	
Maximum remboursable (a + b)	
Remboursement demandé	
Crédit reportable (c - d) ou (c - d + ligne 29 si le crédit dégagé ligne 29 est < 150 euros)	

LE SOUSSIGNÉ (NOM, PRÉNOM, QUALITÉ)

DEMANDE LE REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE (EN CHIFFRES)

- À CREDITER AU COMPTE DÉSIGNÉ

- À IMPUTER SUR UNE ÉCHÉANCE FUTURE (joindre l'imprimé n° 3516)

À

À

, le

COCHER

SIGNATURE :

SELO

LE CHOIX

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

L'INSPECTEUR(1) LE CONTRÔLEUR (1) DES FINANCES PUBLIQUES SOUSSIGNÉ ÉMET UN AVIS

{ FAVORABLE } (1) AU REMBOURSEMENT
{ DÉFAVORABLE } DE LA SOMME

DE

OBSERVATIONS (2) :

CODE REJET / ADM PARTIELLE	
TYPE DE REJET	TYPE DE CONTRÔLE
N° ALPAGE	

À

, le

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

LE DIRECTEUR SOUSSIGNÉ AUTORISE LE REMBOURSEMENT

DE LA SOMME DE

AU PROFIT DE

LA PRÉSENTATION D'UNE CAUTION

{ A ÉTÉ EXIGÉ (1).
N'A PAS ÉTÉ EXIGÉE (1).

À

, le

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

Nature op.	Numéro op.	Date	Nom - signature

LE COMPTABLE SOUSSIGNÉ CERTIFIE QUE L'ENTREPRISE DEMANDERESSE :

- NE FIGURE À AUCUN TITRE COMME RELIQUAIRE DANS LES ÉCRITURES DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES ;

(1) - EST REDEVABLE DE LA SOMME DE

- AU TITRE DE

OBSERVATIONS (3) :

N° D'ENREGISTREMENT MEDOC

À

, le

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas

(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution

Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé

(3) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution

Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi

La somme due est prélevée automatiquement, au plus tôt à la date d'échéance.

Les demandes de remboursement et les documents justificatifs doivent être transmis :

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.